

Le saviez-vous ?

Le rôle des sages-femmes

Les sages-femmes jouent un rôle important dans l'accompagnement des femmes pour leur bonne santé sexuelle et reproductive.

 **86%**

des Françaises savent qu'une sage-femme prépare à l'accouchement, mais seulement la moitié sait qu'elle peut prescrire une contraception, effectuer sa pose si nécessaire et en assurer le suivi.*

 **14%**

des femmes consultent une sage-femme pour les questions liées à leur santé sexuelle, contre 57% un gynécologue.*

 **19%**

des femmes ont des difficultés pour prendre rendez-vous avec un gynécologue, contre seulement 1% pour une sage-femme.*

5 des attributions d'une sage-femme encore trop peu connues** :



En gynécologie et prévention,

pour assurer les consultations de suivi gynécologique et de prévention des femmes mais également pour prescrire l'ensemble des méthodes contraceptives aux patientes, y compris la contraception d'urgence. Elle peut également assurer la pose et le suivi de certains dispositifs contraceptifs.



Relative à la grossesse,

pour assurer la surveillance, le suivi médical de la grossesse ainsi que la préparation, la pratique de l'accouchement et les soins postnataux de la mère et de l'enfant.



En vaccination,

pour pratiquer les vaccinations auprès des femmes, des mineurs et des personnes qui vivent régulièrement dans l'entourage de la femme enceinte ou de l'enfant.



En PMA,

elle peut accompagner les femmes dans leur parcours et la mise en oeuvre d'une assistance médicale à la procréation.



En orthogénie,

elle peut réaliser des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse.

*Etude Ipsos pour Organon menée par internet auprès de 1 000 femmes Françaises âgées de 18 à 80 ans et interrogées les 8 et 9 Mars 2022.

**Code de la santé publique - Santé sexuelle et reproductive, droits de la femme et protection de la santé de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte (Articles L2111-1 à L2446-3), 17 février 2023